

Garantie des compresseurs à pistons

Un nouveau souffle

Garantie : 2 ans

Gamme des compresseurs à pistons CompAir basse pression **ISOTECH**.

Les accessoires de type sécheur d'air totalement intégrés au compresseur (SILPack RF) sont couverts par la garantie.

Garantie de 2 ans valable pour les compresseurs utilisés en France métropolitaine à partir de la date de mise en service. Sous réserves des conditions d'utilisation et d'entretien (voir ci-dessous).

Hors France métropolitaine, la garantie est limitée à un an et uniquement sur les pièces détachées.

Attention : la durée totale de la garantie n'excède pas 30 mois à compter de la date d'expédition par CompAir vers l'utilisateur final ou le revendeur quelle que soit la date de mise en service.



La garantie couvre

- Les pièces, la main d'oeuvre et les déplacements sont couverts pour les compresseurs à pistons à partir de 500 litres de réservoir.
- Les pièces et la main d'oeuvre (déplacements non couverts) pour les compresseurs à pistons jusqu'à 270 litres de réservoir.
- Montants du forfait de déplacement et du taux horaire fixés par CompAir.

Une procédure simple

- Remplir la fiche de demande d'intervention sous garantie dans son intégralité et la transmettre à notre cellule dédiée : **Pistons Service** (coordonnées ci-dessous)
- Joindre la facture de vente de l'utilisateur final
- Joindre la ou les facture(s) d'entretien (pièces et lubrifiant seuls ou intervention complète) pour tous compresseurs de plus de 12 mois d'utilisation.
- Joindre des photos (de situation / détails de la panne...) + la photo de la plaque signalétique
- Toutes autres informations utiles.



Pistons Service - Service Après Ventes CompAir

Téléphone 03 45 88 30 09

Courriel : contact@pistons-service.com

Attention

A la réception, vérifier soigneusement l'état du compresseur. Les dégâts liés au transport ne sont pas couverts par la garantie CompAir.

Les compresseurs doivent être entretenus suivant le plan de maintenance détaillé dans le manuel de l'utilisateur. A l'aide de lubrifiant et pièces d'origine CompAir ou ISOTECH. Le respect de cette procédure conditionne l'application de la garantie.

Les compresseurs à pistons basse pression doivent être installés suivant les préconisations indiquées dans le manuel de l'utilisateur (température ambiante du local, poussière...). Pour d'évidentes questions de ventilation, le compresseur doit être installé à environ un mètre de toutes parois. Il doit être installé, si possible à même le sol, mais dans tous les cas sur une surface plane et assurant une parfaite stabilité du compresseur et facile d'accès pour les entretiens et suivis quotidiens éventuels.

Un compresseur à pistons est destiné aux utilisations intermittentes avec un taux de charge généralement admissible de 50% par périodes d'environ 10 minutes. Au delà de ce taux de charge, le compresseur peut subir des dommages non couverts par la garantie. Cet aspect est à prendre en compte lors de la préconisation d'un matériel durant le processus de vente. A noter que CompAir propose une large gamme de produits permettant de répondre à toutes les applications industrielles et répondant à tous les besoins. En particulier des compresseurs à pistons et à vitesse lente acceptant un taux de charge supérieur ou des compresseurs rotatifs à palettes ou à vis. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur CompAir.

Les utilisations non conformes aux préconisations du constructeur peuvent entraîner la non-prise en charge par la garantie.